



## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général et greffier-trésorier ;

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 376

1. **Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a déposé un projet de règlement numéro 376 modifiant le règlement no 301 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des Centres d'urgence 9-1-1.
2. **Que** ce projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 376 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 1<sup>er</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.**

François Pelletier  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Dépôt du projet de règlement 376

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Dépôt du projet de règlement 376** en affichant deux (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h 00 et 16 h 30, le 1<sup>er</sup> jour du mois de novembre 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois de novembre 2023.

François Pelletier  
Directeur général et greffier-trésorier